

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 31 (1960)

**Heft:** 7

**Artikel:** Les charges des communes de l'Etat de Berne

**Autor:** Arn, Francis

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825291>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Les charges des communes et l'Etat de Berne**

Si l'on revient au début du siècle, que l'on pense au genre de vie qui régissait notre monde, nous constatons d'emblée qu'une évolution grandiose a eu lieu en 60 ans.

En effet, en 1900 l'application de l'électricité dans l'industrie était quasi nulle, dans le domaine ménager, inexistante ; les rues étaient éclairées au gaz, la lampe à pétrole trônait sur la table familiale. L'automobile en était à ses débuts. C'est à ce moment-là que les frères Wright, pour la première fois, montaient un moteur à explosion sur un planeur. En un mot, l'homme vivait terre à terre, il ne voyageait que très rarement et pour ainsi dire uniquement en cas de nécessité ; il se déplaçait volontiers à pied, en chemin de fer ou en diligence.

La première guerre mondiale provoque déjà un bond en avant, c'est le développement de l'aviation, l'électrification des chemins de fer, les transports par route débutent sérieusement, les becs de gaz sont remplacés par l'ampoule électrique. C'est la première traversée de l'Atlantique en avion par Lindbergh en 1927.

La deuxième guerre mondiale nous fait faire un nouveau bond, prodigieux cette fois. La consommation d'énergie électrique augmente dans des proportions insoupçonnées, plus les bassins d'accumulation et les usines électriques se construisent, plus les besoins en courant s'accentuent. Ce n'est plus seulement l'industrie et les chemins de fer qui engloutissent cette production, mais également l'éclairage public, les enseignes lumineuses, les articles ménagers qui se perfectionnent et se multiplient.

C'est l'apparition de l'avion à réaction, les fusées interplanétaires ; les distances n'existent plus sur terre et dans les airs. La traversée aérienne de l'Atlantique n'est plus qu'un jeu. C'est l'ère nucléaire qui apparaît. La machine remplace de plus en plus l'homme. Le nombre des véhicules à moteur augmente sans cesse, les routes ne sont plus adaptées à la circulation, certaines villes se trouvent désesparées devant le problème du parquement.

Une vie fébrile, nerveuse a remplacé la vie calme et tranquille du début du siècle. Les besoins de chaque individu se sont multipliés constamment, le téléphone, la radio, la télévision, les voyages et vacances se généralisent de plus en plus. Ce n'est plus seulement l'homme d'affaires qui se déplace, mais chaque individu.

Dès lors, il était inéluctable que cette évolution grandissante agisse également sur les charges de l'Etat et des communes. Les perfectionnements techniques nécessitèrent l'ouverture toujours plus nombreuse d'écoles supérieures, techniques, des beaux-arts, d'horlogerie, polytechniques, universités, au fur et à mesure des décennies.

L'entretien et la construction des routes grèvent toujours davantage les budgets des pouvoirs publics.

Les œuvres sociales se développent aussi dans des proportions accrues, l'assurance maladie s'étend à la grande majorité de la population, elle est même obligatoire pour le personnel d'un grand nombre d'entreprises ; l'assurance chômage, l'assurance vieillesse et survivants sont introduites, puis tout dernièrement l'assurance invalidité. On parle de l'assurance maternité obligatoire. Les militaires en service touchent des allocations pour perte de gain et de salaire. Si les charges de l'assistance proprement dite ont tendance à reculer depuis quelques années, il faut reconnaître que l'évolution et l'introduction de nouvelles œuvres sociales y contribuent pour une bonne part, de même que l'introduction des caisses de retraite dans l'industrie.

Il va sans dire que notre bon franc d'aujourd'hui ne vaut plus celui de 1900, loin de là ; néanmoins nous pensons qu'il intéressera chacun de connaître, non seulement les charges actuelles des communes qui découlent d'obligations légales envers l'Etat, mais également de pouvoir se rendre compte par des chiffres de l'évolution intervenue dans ce domaine, depuis le début du siècle.

En conséquence, nous avons basé notre étude spécialement sur les deux plus importants groupes de charges qui créent des obligations légales aux communes, l'instruction publique et les œuvres sociales.

### Instruction publique

Au début du siècle, il était surtout question, pour la grande majorité des enfants, d'apprendre à lire, écrire et compter. Les écoles secondaires étaient rares, fréquentées uniquement par une élite d'élèves qui se destinaient à des études supérieures ; elles ne comprenaient souvent que deux classes. Aujourd'hui les écoles secondaires se sont multipliées et elles comprennent généralement un minimum de 5 classes à 1 degré chacune. Souvent l'industrie exige des apprentis qu'ils aient suivi les cours de l'école secondaire, car elle a de plus en plus besoin de spécialistes.

Alors qu'auparavant les élèves des écoles primaires qui accomplissaient un apprentissage complet étaient en minorité, aujourd'hui c'est l'inverse qui se produit. En effet, l'école primaire a aussi subi une grande évolution ; on y introduit de plus en plus l'enseignement des travaux manuels, non seulement féminins mais aussi masculins, d'une langue étrangère ; des cours postscolaires sont organisés. Il s'ouvre des classes auxiliaires destinées aux élèves retardés, des institutions pour enfants anormaux, infirmes. L'enseignement lui-même subit de profondes modifications, étant données les exigences toujours plus grandes de l'industrie. Néanmoins cette évolution n'a pas eu les mêmes répercussions dans les communes essentiellement rurales que dans celles où l'industrie est florissante.

Autrefois nous avions des écoles gardiennes (crèches) ; aujourd'hui nous trouvons de plus en plus des écoles enfantines qui préparent les enfants à l'école obligatoire.

L'examen des charges de plusieurs communes rurales, mi-urbaines et urbaines, nous donne les chiffres moyens suivants :

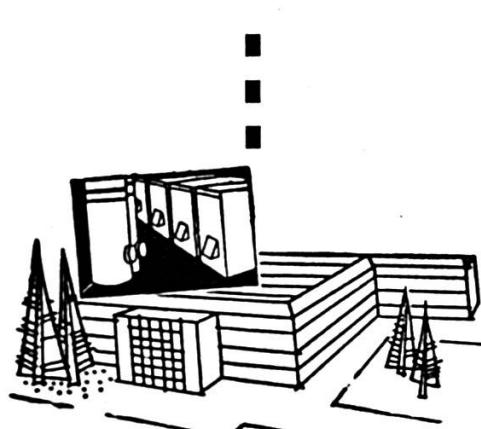
**La bière  
le champion  
des désaltérants**



972

# **PÄRLI & CIE**

BIENNE DELÉMONT PORRENTRUY TRAMELAN



985

**Chauffage central**

**Application de la chaleur**

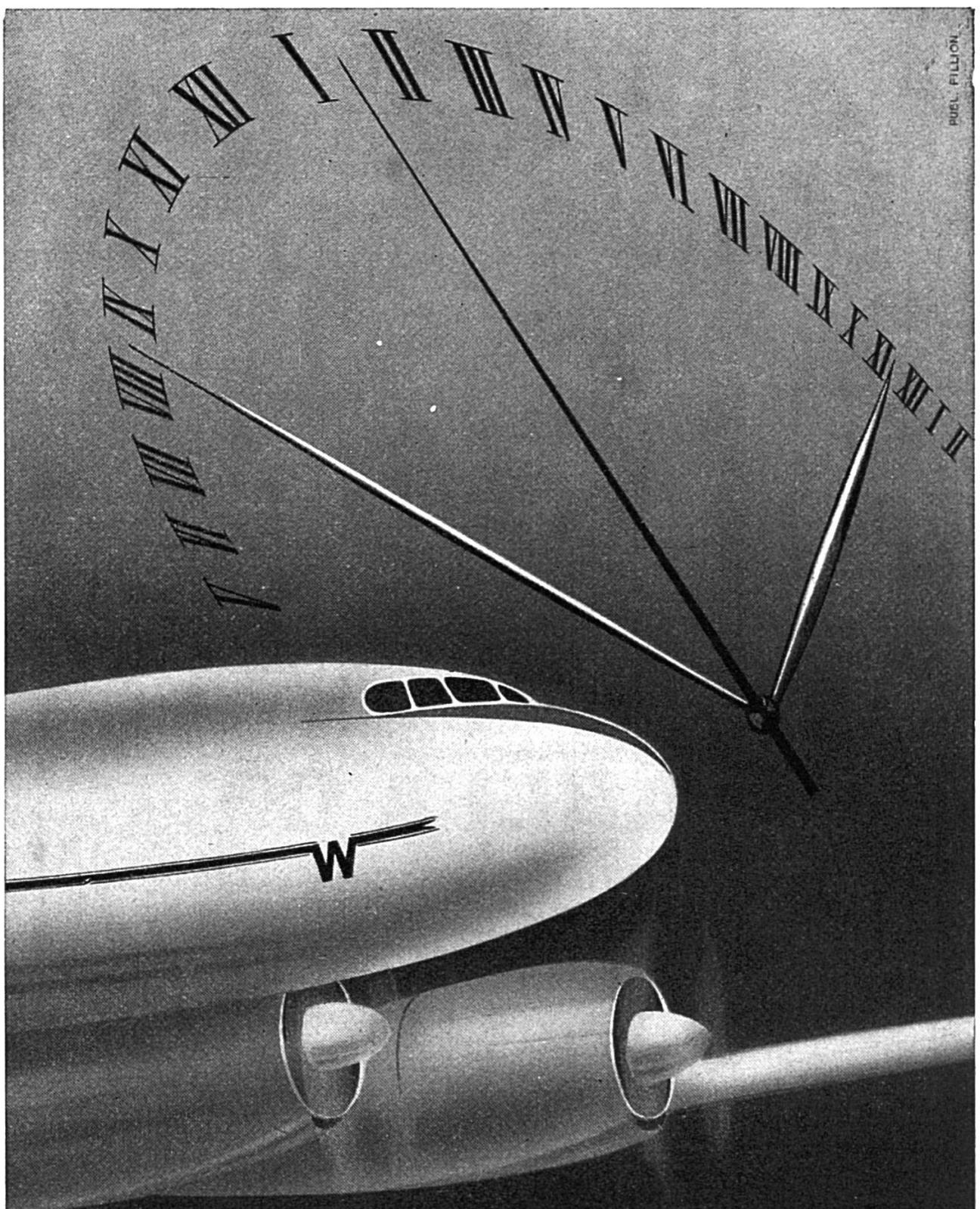
**à tout usage**

**Chauffage par rayonnement**

**Chauffage au mazout**

**Climatisation**

**Installations sanitaires**



Moyenne des charges des écoles en

**1. Commune rurale**

	<b>1900</b> Fr.	<b>1930</b> Fr.	<b>1958</b> Fr.
Traitements Ecole primaire . . . . .	1 680.—	1 995.—	5 797.—
Autres charges . . . . .	247.—	523.—	1 467.—
Ecole complémentaire . . . . .	161.—	199.—	348.—
Charges totales . . . . .	2 088.—	2 717.—	7 662.—
Charges par habitant . . . . .	8.45	11.90	27.—
Charges par classe . . . . .	2 088.—	1 358.—	3 831.—
Subventions totales de l'Etat . . . . .	435.—	276.—	886.—
Subventions de l'Etat par habitant . . . . .	1.76	1.20	3.10
Subventions de l'Etat par classe . . . . .	435.—	138.—	443.—
Charges nettes par habitant . . . . .	6.70	10.70	23.60
Charges nettes par classe . . . . .	1 653.—	1 220.—	3 388.—
Subventions de l'Etat en pour-cent des charges . . . . .	20,8 %	10,15 %	11,55 %

**2. Commune mi-urbaine**

Traitements Ecole primaire . . . . .	6 845.—	30 643.—	104 890.—
Traitements Ecole secondaire . . . . .	—.—	6 550.—	62 110.—
Traitements Ecole ménagère . . . . .	—.—	2 500.—	9 491.—
Autres charges . . . . .	1 934.—	4 623.—	39 289.—
Charges totales . . . . .	8 779.—	44 316.—	215 780.—
Charges par habitant . . . . .	5.07	20.78	89.90
Charges par classe (Ecoles primaire et secondaire) . . . . .	1 463.—	4 029.—	13 486.—
Subventions totales de l'Etat . . . . .	265.—	1 499.—	10 616.—
Subventions de l'Etat par habitant . . . . .	—.15	—.70	4.42
Subventions de l'Etat par classe . . . . .	44.—	136.—	663.50
Charges nettes par habitant . . . . .	4.92	20.07	85.48
Charges nettes par classe (Ecoles primaire et secondaire) . . . . .	1 097.—	3 245.—	9 774.—
Subventions de l'Etat en pour-cent des charges . . . . .	3,02 %	3,38 %	4,92 %

Moyenne des charges des écoles en

**3. Commune urbaine**

	<b>1900</b> Fr.	<b>1930</b> Fr.	<b>1958</b> Fr.
Traitements Ecole primaire . . . . .	15 507.—	82 163.—	261 295.—
Traitements Ecole secondaire . . . . .	9 500.—	43 204.—	179 220.—
Traitements Ecole professionnelle . . . . .	—.—	11 062.—	74 702.—
Traitements Ecole ménagère . . . . .	—.—	6 000.—	25 100.—
Traitements Ecole de commerce . . . . .	—.—	32 818.—	73 044.—
Autres charges . . . . .	6 521.—	65 591.—	200 714.—
Charges totales . . . . .	31 528.—	240 838.—	814 075.—
Charges par habitant . . . . .	6.24	37.80	91.28
Charges par classe (Ecole primaire et secondaire) . . . . .	1 563.—	4 179.—	10 012.—
Subventions totales de l'Etat . . . . .	947.—	32 152.—	123 886.—
Subventions de l'Etat par habitant . . . . .	—.19	—.60	1.91
Subventions de l'Etat par classe (Ecole primaire et secondaire) . . . . .	59.19	127.07	387.36
Charges nettes par habitant . . . . .	6.05	32.75	77.39
Charges nettes par classe (Ecole primaire et secondaire) . . . . .	1 504.—	4 052.—	9 624.—
Subventions de l'Etat en pour-cent des charges totales . . . . .	3 %	13,35 %	15,21 %
Subventions de l'Etat en pour-cent des charges des Ecoles primaire et secondaire . . . . .	3 %	2,21 %	2,82 %

**4. Etat de Berne**

Charges totales de l'enseignement public . . . . .	3 529 021.—	17 249 502.—	71 450 591.—
Charges totales par habitant . . . . .	5.99	25.04	82.41
Charges totales par habitant (Ecole primaire) . . . . .	3.11	14.55	36.87
Charges totales par habitant (Ecole secondaire et moyenne) . . . . .	1.18	5.44	14.38
Charges totales par classe primaire . . . . .	836.—	3 589.—	8 905.—
Charges totales par classe secondaire et moyenne . . . . .	2 406.—	7 304.—	14 231.—
Subventions aux communes pour la construction de collèges . . . . .	30 063.—	31 637.—	9 190 419.—
Autres subventions aux communes . . . . .	2 116 280.—	10 651 979.—	30 270 262.—
Subventions totales aux communes . . . . .	2 146 343.—	10 683 616.—	39 460 681.—
Subvention par habitant . . . . .	3.64	15.51	45.51
Subvention par classe primaire et secondaire . . . . .	865.—	3 231.—	8 836.—

A l'examen des tableaux N°s 1 à 3, on constate qu'en 1900 les charges de l'Instruction publique étaient plus fortes dans les communes rurales que dans les autres, aussi bien par habitant que par classe.

De 1900 à 1930 les villes ont vu leurs charges augmenter de 440 % et les communes mi-urbaines de 308 %, alors que dans les villages agricoles elles n'étaient que de 60 %.

De 1930 à 1958 cette augmentation fut de 136 % respectivement 326 % dans les deux premières catégories de communes, et de 121 % dans les communes rurales.

Quant aux charges de l'Etat, elles ont augmenté pendant les mêmes périodes de 318 % respectivement 229 %.

### Oeuvres sociales

Au début du siècle, il n'était pas parlé d'*« Oeuvres sociales »*, mais uniquement d'*« Assistance »*. Ce changement des termes employés montre déjà à lui seul l'évolution fondamentale qui a eu lieu dans ce domaine.

En effet, en 1900, celui qui était assisté était regardé plutôt d'un mauvais œil, il était mis au ban de la société, il n'avait pas même le droit de vote ; les autorités étaient dures, sévères avec lui et n'accordaient les secours que parcimonieusement.

Si la première guerre mondiale a déjà favorisé l'évolution, celle-ci ne fut toutefois que très lente et nettement différente, qu'il s'agisse de communes rurales, mi-urbaines ou urbaines. On se montrait plus large d'idées, plus généreux dans les premières et cela se comprend aisément puisqu'au début du siècle l'homme vivait essentiellement des produits du sol natal ; il s'ensuivait que si l'assisté était bien nourri et assez normalement logé, le principal était fait dans la commune rurale. Dans les villes, l'alimentation et le logement demandaient autant d'attention que l'habillement.

Par contre, la deuxième guerre mondiale a vu un épanouissement des différentes œuvres sociales, dont il a déjà été fait mention précédemment. Il est juste de reconnaître ici que, si les pouvoirs publics sont largement mis à contribution, le patronat et le citoyen eux aussi font leur devoir, et nous pouvons vraiment parler de solidarité nationale.

Depuis une dizaine d'années, on ne parle plus de Commission d'assistance, mais bel et bien de Commission des œuvres sociales, et ce terme a été introduit comme titre de chapitre dans les budgets et comptes communaux.

Comme pour l'Instruction publique, les tableaux qui suivent font nettement ressortir cette évolution des charges des Oeuvres sociales :

	Moyenne des charges des œuvres sociales en		
	1900 Fr.	1930 Fr.	1958 Fr.
<b>5. Commune rurale</b>			
Assistance permanente . . . . .	5 981.—	10 602.—	13 530.—
Assistance temporaire . . . . .	1 773.—	2 403.—	9 103.—
Aide aux vieillards et aux survivants	—.—	—.—	7 380.—
Charges totales . . . . .	7 754.—	13 005.—	30 013.—
Charges par habitant . . . . .	6.46	12.39	27.28
Subventions totales de l'Etat . . . . .	2 300.—	4 810.—	10 135.—
Subventions de l'Etat par habitant . . . . .	1.92	4.58	9.21
Subventions de l'Etat en pour-cent des charges totales . . . . .	29,66 %	36,99 %	33,77 %
<b>6. Commune mi-urbaine</b>			
Assistance permanente . . . . .	—.—	9 145.—	34 868.—
Assistance temporaire . . . . .	1 394.—	5 927.—	21 306.—
Aide aux vieillards et aux survivants	—.—	—.—	26 820.—
Charges totales . . . . .	1 394.—	15 072.—	82 989.—
Charges par habitant . . . . .	0.81	7.07	34.58
Subventions totales de l'Etat . . . . .	204.—	7 552.—	27 141.—
Subventions de l'Etat par habitant . . . . .	0.12	3.54	11.31
Subventions de l'Etat en pour-cent des charges totales . . . . .	14,63 %	50,11 %	32,70 %
<b>7. Commune urbaine</b>			
Assistance permanente . . . . .	1 347.—	44 500.—	78 035.—
Assistance temporaire . . . . .	1 509.—	33 600.—	146 212.—
Aide aux vieillards et aux survivants	—.—	3 100.—	165 871.—
Charges totales . . . . .	2 846.—	81 200.—	390 118.—
Charges par habitant . . . . .	—.56	12.74	43.75
Subventions totales de l'Etat . . . . .	1 587.—	30 142.—	178 448.—
Subventions de l'Etat par habitant . . . . .	0.31	4.73	20.01
Subventions de l'Etat en pour-cent des charges totales . . . . .	55,76 %	37,12 %	45,74 %
<b>8. Etat de Berne</b>			
Charges totales . . . . .	1 873 493.—	8 289 994.—	28 948.107.—
Subventions totales aux communes . . . . .	1 090 589.—	4 119 376.—	14 687 702.—
Charges de l'Etat par habitant . . . . .	3.18	12.04	33.39

A l'inverse de ce que nous avons vu pour l'Instruction publique, en 1900 les communes rurales versaient des secours 2,4 à 3,5 fois plus élevés que les communes mi-urbaines et urbaines. De 1900 à 1930 ces charges ont augmenté de 92 % pour les premières communes, et de 773 % respectivement 2175 % pour les secondes ; de 1930 à 1958 cette augmentation fut de 120 % respectivement 389 % et 243 %.

Aujourd'hui les charges des œuvres sociales sont sensiblement mieux équilibrées entre les différentes communes.

Alors qu'en 1900 l'Etat avait ses charges grevées principalement par les secours aux communes rurales, aujourd'hui l'équilibre est mieux réparti ; leur augmentation a été de 278,6 % respectivement 177,3 % de 1900 à 1930 et de 1930 à 1958.

# **Nos bons hôtels du Jura**

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements  
ci-dessous et les recommander à vos amis**

<b>Bévilard</b>	<b>Hôtel du Cheval-Blanc</b> (G. Suter) Moderne et confortable	(032) 5 25 51
<b>Biènne</b>	<b>Hôtel Seeland</b> (A. Flückiger) Entièrement rénové — Confort	(032) 2 27 11
<b>Boncourt</b>	<b>Hôtel A la Locomotive</b> (L. Gatherat) Salles pour sociétés — Confort	(066) 7 56 63
<b>Moutier</b>	<b>Hôtel Suisse</b> (Famille Brioschi-Bassi) Rénové, grandes salles	(032) 6 40 37
<b>La Neuveville</b>	<b>Hôtel J.-J. Rousseau</b> (William Cœudevez) Neuf — Confort, salles	(038) 7 94 55
<b>Porrentruy</b>	<b>Hôtel du Simplon</b> (S. Jermann) Confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6 14 99
<b>St-Umier</b>	<b>Hôtel des XIII Cantons</b> (J. Zibung) Rénové, confort, grill, bar, salles	(039) 4 15 46
<b>St-Ursanne</b>	<b>Hôtel du Bœuf</b> (Jos. Noirjean) Rénové, sa cuisine, sa cave	(066) 5 31 49 980

## Les Gros Lots

**100'000  
50'000**

**3x20'000.-, 3x10'000.-, 3x5'000.- Frs, etc.**

**41'046 lots d'une valeur globale de 525'000 Frs**

5 billets chiffres finals 0-4 contiennent au moins 1 lot

5 billets chiffres finals 5-9 contiennent au moins 1 lot

10 billets chiffres finals 0-9 contiennent au moins 2 lots

**1 billet Frs 5.-** (la série de 5 billets Frs 25.-, la série de 10 billets Frs 50.-) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10 026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.

**Adresse:** Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 5 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

130/2

## **SEVA Tirage 3 Sept.**

## Travaux publics

Les charges des Travaux publics deviennent, elles aussi, de plus en plus importantes, tant pour l'Etat que pour les communes. Il ne nous est malheureusement pas possible de déterminer leur évolution par rapport aux charges légales envers l'Etat et celles qui sont dues aux exigences de la commune. Nous nous bornerons donc à donner un aperçu succinct des charges moyennes de plusieurs communes et de l'Etat.

En 1900, les transports à grande distance se faisaient principalement par chemin de fer. Les transports par route étaient exécutés au moyen de chars tirés par des chevaux ou des bœufs ; il fallait parfois plus d'un jour pour effectuer un transport, d'où les relais qui étaient bien connus des charretiers. Les routes n'avaient aucun revêtement, elles étaient cahoteuses, poussiéreuses ou boueuses. Chacun s'alimentait en eau potable à la fontaine ou au puits. En hiver, l'ouverture des routes se faisait lentement, au moyen de triangles tirés par 4, 6 ou même 8 chevaux.

Aujourd'hui, même dans un grand nombre de localités rurales, les routes ont un revêtement bitumeux ou un « tapis ». Les routes à grande circulation sont constamment élargies ou corrigées dans leur profil ; les autoroutes font leur apparition. Des trains routiers imposants, à 3, 4, même 6 essieux sillonnent les grandes artères. Les chasse-neige mécaniques actionnés par des véhicules à moteur sont utilisés pour le déblaiement de la neige. Sur les routes de montagne, ce sont des fraises à neige qui se chargent de ce travail. Des tunnels routiers sont en construction, afin de permettre de franchir les Alpes toute l'année.

Dès lors on comprendra aisément que cette évolution entraîne une augmentation constante des charges des pouvoirs publics, à tel point qu'il est permis de se demander si et quand ces charges se stabiliseront.

Les comptes de quelques communes font ressortir les chiffres suivants :

	1900 Fr.	1930 Fr.	1958 Fr.
<b>Communes :</b>			
Charges totales moyennes . . . . .	6 862.—	73 484.—	125 563.—
Charges moyennes par habitant . . . . .	3.97	34.45	52.32
<b>Etat de Berne :</b>			
Charges totales . . . . .	2 369 102.—	7 745 568.—	43 302 636.—
Charges par habitant . . . . .	4.02	11.25	49.95
<b>Augmentation des charges :</b>	<b>De 1900 à 1930</b>	<b>De 1930 à 1958</b>	<b>De 1900 à 1958</b>
Communes . . . . .	767,7 %	51,9 %	1217,9 %
Etat . . . . .	179,9 %	344,0 %	1142,5 %

Il va sans dire qu'il est extrêmement difficile, sinon impossible, d'établir un parallèle entre les charges moyennes des quelques communes prises en considération, et celles de l'Etat. En effet, il suffit que les dites communes aient exécuté, dans les années prises en considération, des travaux plus importants que d'habitude, pour que la comparaison avec l'Etat s'en trouve faussée. Nous pensons néanmoins que l'augmentation en pour-cent de 1900 à 1958 montre clairement l'effort considérable fait, tant par l'Etat que par les communes.

### Impositions

Les charges des communes enflant sans désemparer, il était inévitable que les contribuables soient aussi toujours davantage mis à contribution. L'évolution du produit des impôts se présente ainsi :

	1900 Fr.	1930 Fr.	1958 Fr.
<b>Communes rurales</b>			
Impositions totales . . . . .	4 346.—	7 969.—	29 898.—
Impositions par habitant . . . . .	15.14	34.95	121.04
<b>Communes mi-urbaines</b>			
Impositions totales . . . . .	15 729.—	103 951.—	587 565.—
Impositions par habitant . . . . .	9.09	48.73	244.82
<b>Communes urbaines</b>			
Impositions totales . . . . .	56 052.—	431 648.—	1 800 905.—
Impositions par habitant . . . . .	11.09	67.74	201.95
<b>Etat de Berne</b>			
Impositions totales . . . . .	11 784 000.—	54 807 000.—	248 215 000.—
Impositions par habitant . . . . .	19.99	79.57	286.29

### Conclusion

Une comparaison entre les charges des deux grands chapitres « Instruction publique » et « Oeuvres sociales » avec les Impositions nous donne les chiffres ci-après :

	Moyenne par habitant		
	1900 Fr.	1930 Fr.	1958 Fr.
<b>Communes rurales</b>			
Charges Instruction publique . . . . .	6.70	10.70	23.60
Charges Oeuvres sociales . . . . .	6.46	12.39	27.28
Charges totales . . . . .	13.16	23.09	50.88
Impositions . . . . .	15.14	34.95	121.04

Moyenne par habitant

	1900 Fr.	1930 Fr.	1958 Fr.
<b>Communes mi-urbaines</b>			
Charges Instruction publique . . .	4.92	20.07	85.48
Charges Oeuvres sociales . . .	<u>—.81</u>	<u>7.07</u>	<u>34.58</u>
Charges totales . . . . .	5.73	27.14	120.06
Impositions . . . . .	9.09	48.73	244.82
<b>Communes urbaines</b>			
Charges Instruction publique . . .	6.05	32.75	77.39
Charges Oeuvres sociales . . .	<u>0.56</u>	<u>12.74</u>	<u>43.75</u>
Charges totales . . . . .	6.61	45.49	121.14
Impositions . . . . .	11.09	67.74	201.95
<b>Etat de Berne</b>			
Charges Instruction publique . . .	5.99	25.04	82.41
Charges Oeuvres sociales . . .	<u>3.18</u>	<u>12.04</u>	<u>33.39</u>
Charges totales . . . . .	9.17	37.08	115.80
Impositions . . . . .	19.99	79.57	286.29

A la lecture de ces chiffres, une constatation s'impose de prime abord : les charges de l'Instruction publique et des Oeuvres sociales qui, dans les communes rurales accaparaient le 87 % des impositions en 1900, sont descendues à 66 % respectivement 42 % en 1930 et 1958. Dans les communes mi-urbaines ces proportions sont respectivement de 63 %, 56 % et 49 %, alors que dans les villes elles représentent 60 %, 67 % et 60 %. Pour l'Etat ces pourcentages sont respectivement de 45,87 %, 46,60 % et 40,45 %.

Si dans les communes rurales et mi-urbaines la proportion s'est amenuisée, cela tient essentiellement au fait que ces centres-là ont eu à fournir un plus gros effort pour les travaux publics. D'autre part, elles ont proportionnellement ressenti plus lourdement l'augmentation des charges administratives proprement dites.

Permettez-nous de conclure en formulant le vœu que cette course aux charges publiques accrues et aux impositions toujours plus fortes se stabilise un jour, car si le citoyen devait être mis trop fortement à contribution, l'économie même du pays en subirait les fâcheux effets. Il nous semble que la politique des subventions à outrance tue et l'initiative privée et l'individu et il serait nécessaire de donner un sérieux coup de frein dans ce domaine.

Francis ARN